

Mutuelles/Macif, Maif, Matmut veulent coopérer, sans fusionner

par Pascale Denis PARIS, 24 mars (Reuters) - Les mutuelles françaises Macif, Maif et Matmut ont dévoilé mardi les modalités d'une union qui vise à améliorer leurs services respectifs et dont les contours restent encore à définir mais qui exclut tout rapprochement. Cette union, qui prendra la forme juridique d'une SGAM (société de groupe d'assurance mutuelle), vise à "créer un pôle mutualiste solidaire, dans un esprit fédérateur et non intégrateur", a déclaré mardi Gérard Andreck, président du groupe Macif, lors d'une conférence de presse. Chacune des mutuelles conserve ainsi son organisation, sa marque propre, et elles restent concurrentes entre elles. "Ce nouveau pôle mutualiste va permettre la mise en oeuvre de savoir-faire, le développement d'opérations communes et une optimisation de notre solvabilité", a affirmé pour sa part Roger Belot, P-DG du groupe Maif. Mais aucun des trois mutualistes n'a voulu donner de précisions sur les incidences concrètes de cette alliance. Les intervenants ont dit vouloir "travailler aux synergies, accélérer la croissance" ou "renforcer la collaboration opérationnelle", sans plus de précision. Les mutuelles collaborent déjà dans la banque (avec Socram) ou la gestion d'actifs (avec OFi). En revanche, elles ont exclu de mettre en commun la gestion de leurs sinistres, contrairement à ce que Covea (union entre GMF, Maaf et MMA) a fait. Par ailleurs, la nouvelle entité juridique, dont le nom n'a pas été divulgué, n'aura pas de président unique. Une présidence tournante pourrait être étudiée. "Nous voulons optimiser notre performance économique dans le respect de la diversité", a poursuivi le responsable de la Matmut. Roger Belot a renchéri en évoquant un "modèle ouvert", une SGAM "originale et différente de Covea". PAS DE PROBLÈMES DE SOLVABILITÉ Pressés de questions sur les modalités concrètes de leur collaboration, les trois groupes sont restés très évasifs, indiquant simplement que les chantiers privilégiés seraient connus fin décembre, date à laquelle la constitution de l'entité juridique devrait être finalisée. Elles ont en revanche démenti avoir des problèmes de solvabilité. "Nous avons été

touchés par la crise financière, mais nous n'avons pas de problème financier majeur, en l'espèce", a déclaré Gérard Andreck, en réponse à une question. "Nous ne sommes pas en besoin de fonds propres. Nous sommes très largement dotées", a assuré pour sa part Daniel Havis, P-DG de la Matmut. Ce type d'entité juridique, dont la création est relativement récente (2001) a pour principal fondement d'assurer une solidarité financière entre ses membres. Cela signifie que si l'un d'eux a des difficultés, ses partenaires peuvent lui venir en aide, sous forme d'apport en fonds propres, dans la limite de leurs excédents de marge de solvabilité. Mais une SGAM peut aussi comporter des mises en commun de moyens, des accords de réassurance ou des financements croisés. Surtout présentes dans l'assurance dommage de particuliers, la Maif et la Matmut ont réalisé en 2007, un chiffre d'affaires de 2,6 milliards et 1,3 milliard d'euros respectivement. La Macif, plus présente en assurance vie, a engrangé des primes de 5,1 milliards d'euros (réparties presque à parts égales entre le dommage et la vie). * Tableau des principaux acteurs du marché français de l'assurance de dommage de particuliers [ID:nLO530894] * Tableau des principaux acteurs du marché de l'assurance en France [ID:nLO33573] (édité par Jean-Michel Bélet)